

Commune de SALLES-CURAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Mars 2022

Présents : Maurice COMBETTES, Geneviève BANNES, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Vincent GAUBERT, Valérie BRU, Claire ALRIC, André ROUX, Francette DOUZIECH, Thierry CARCENAC, Mariya DAURES, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Corinne LABIT a donné pouvoir à Serge FABRE

Ordre du jour :

- Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion des budgets suivants :
 - Budget principal
 - budget annexe assainissement
 - budget lotissement les Gariguettes
 - budget lotissement la Devèze
 - Budget lotissement l'Entente
- Affectations de résultats pour l'ensemble des budgets (Principal, assainissement, lotissement l'Entente, lotissement la Devèze)
 - Entretien éclairage public : délibération concernant les écritures comptables à réaliser pour l'inscription à l'inventaire des travaux réalisés
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour : Dégrèvements assainissement

Le Procès-verbal de la séance du 24.02.2022 a été approuvé à l'unanimité

Compte administratif 2021 du Budget principal :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
011 – Charges à caractère général	632 400.00	545 293.76
012 – Charges de personnel – frais assimilés	416 000.00	383 776.29
65 – Autres charges de gestion courante	327 575.02	286 935.56
66 – Charges financières	68 350.00	63 683.56
67 – Charges exceptionnelles	1 500.00	
68 – Dotations provisions semi-budgétaires	165.00	
022 – Dépenses imprévues	208.20	
023 – Virement à la section d'investissement	322 000.00	
042 – Opérations ordre transfert entre sections	20 434.000	179 584.00
TOTAUX	1 788 632.22	1 459 273.17

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévisions	Réalisations
013 – Atténuation de charges	37 000.00	39 671.38
70 – Produits services, domaine et ventes diverses	175 199.77	197 120.67
73 – Impôts et taxes	725 701.04	760 031.68
74 – Dotations et participations	436 984.00	427 314.00
75 – Autres produits de gestion courante	200 000.00	160 861.33
77 – Produits exceptionnels	10 000.00	188 127.93
002 – Excédent de fonctionnement reporté	203 747.41	203 747.41
TOTAUX	1 788 632.22	1 976 874.40

Excédent de fonctionnement : 517 601.23 €

Section d'investissement Budget principal 2021

COMPTE ADMINISTRATIF

Section d'investissement Budget principal

Opération	Dépenses prévues	Dépenses réalisées	Recettes prévues	Recettes réalisées	RAR Dépenses	RAR Recettes
9007 – Matériel	17 000.00	16 738.90		11 000.00		
9010 – Eclairage public	18 000.00	5 554.32				
9022 – Grenier de Monsieur			73 000.00	60 753.60		10 000.00
9050 – Voirie Communale	57 000.00	20 709.20	15 000.00	2 451.00	30 000.00	
9056 – Transactions foncières	49 000.00	25 873.00	159 000.00	6 785.00	10 000.00	
9060 – Grosses réparations bâtiments communaux	620 000.00	97 064.83	242 378.00 (Etat) 50 000.00 (Région) 100 000.00 (Département)	72 683.40 (Etat)	520 000.00	169 000.00 50 000.00 100 000.00
9064 – Aménagement village	912 000.00	512 315.73	500 000.00 (Etat) 101 343.00 (Région) 28 000.00 (Département) 50 000.00 (Leader)	70 931.70 (Etat)	399 000.00	265 000.00 100 000.00 28 000.00
9077 – Centre de Secours	63 908.57	63 908.57				
1641 – Capital de l'emprunt	200 000.00	198 462.34				
020 – Dépenses imprévues	51.94	0				
001 – Solde d'exécution négatif N-1	370 265.12	370 265.12				
10222 – FCTVA			249 805.51	249 805.51		
10223 – Taxe aménagement			3 000.00	10 884.37		
1068 – Excédent de fonctionnement			393 265.12	393 265.12		
040 – Opérations d'ordre			20 434.00	20 434.00		
192 – Plus value sur cessions d'immobilisation				152 365.00		
021 – Virement de la section de fonctionnement			322 000.00			
TOTAUX	2 307 225.63	1 310 892.01	2 307 225.63	1 051 358.70	959 000.00	722 000.00

Déficit d'investissement : 259 533.31 €

Le compte de gestion a été approuvé par 12 voix – 3 abstentions

Le compte administratif a été approuvé par 11 voix – 3 abstentions (le Maire ne prends pas part au vote du C.A.)

Budget Principal – Affectation de résultats 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2021 qui s'établissent comme suit :

- Excédent de fonctionnement 517 601.23
- Déficit d'investissement 259 533.31
- Restes à Réaliser Dépenses 959 000.00
- Restes à Réaliser Recettes 722 000.00

Et propose d'affecter la somme de 496 533.31 en section d'investissement au compte 1068 et de reprendre la somme de 21 067.92 en section de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter la somme de 496 533.31 au compte 1068 en section d'investissement et de reprendre la somme de 21 067.92 au compte 002 en section de fonctionnement.

Délibération approuvée par 12 voix – 3 Abstentions

Compte administratif 2021 du Budget annexe Assainissement :

Dépenses de Fonctionnement ASSAINISSEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021
6061 – Fournitures non stockables	15 000.00	16 053.23
6068 – Autres matières et fournitures	8 000.00	6 177.84
6156 - Maintenance	18 000.00	17 811.77
617 – Etudes et recherches	4 036.79	3 910.52
706129 – Reversement redevance modernisation	8 000.00	7 648.00
66111 – Intérêts emprunts	68 000.00	66 583.89
66112 - ICNE	- 1 294.97	- 1 294.97
6688 – Autres	-	0.72
6541 – Créances admises en non valeur	600.00	600.00
022 – Dépenses imprévues		
042 – Opérations d'ordre amortissement travaux	123 761.00	123 761.00
002 – Résultat reporté exercice antérieur	668.18	668.18
TOTAL Dépenses de Fonctionnement	244 771.00	241 920.18

Recettes de Fonctionnement ASSAINISSEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021
70611 – Redevances assainissement collectif	87 000.00	85 864.62
706121 – Redevances modernisation réseaux	8 000.00	8 087.50
7068 – Autres prestations de services		300.00
741 – Primes d'épuration	9 000.00	6 151.00
774 – Subventions exceptionnelles	105 000.00	105 000.00
777 – Opérations d'ordre amortissement subventions	35 771.00	35 771.00
TOTAL Recettes de Fonctionnement	244 771.00	241 174.12

Déficit de fonctionnement : 746.06

Dépenses d'Investissement Assainissement	RAR 2020 + Prévisions 2021	Réalisations 2021
204 – Assainissement Bouloc	76 807.34	67 444.78
1641 – Capital emprunt	93 000.00	92 407.52
020 – Dépenses imprévues		
040 – Opérations d'ordre amortissement subventions	35 771.00	35 771.00
TOTAL Dépenses d'Investissement	205 578.34	195 623.30

Recettes d'Investissement	RAR 2020 + prévisions 2021	Réalisations 2021
1311- Subvention Agence de l'Eau	8 344.00	7 170.98
040 – Amortissement travaux	123 761.00	123 761.00
001 – Solde reporté 2020	73 473.34	73 473.34
TOTAL Recettes d'Investissement	205 578.34	204 405.32

Excédent d'investissement : 8 782.02

Le Compte de gestion a été approuvé par 15 voix

Le Compte administratif a été approuvé par 14 Voix (le Maire ne prends pas part au vote)

Budget Annexe Assainissement – Affectation de résultats 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2020 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement 746.06
- Excédent d'investissement 8 782.02

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2022.

Délibération approuvée par 15 Voix

Compte administratif 2021 du Budget annexe Lotissement Les Gariguettes

Section de fonctionnement :

- Dépenses : déficit 2021 4 799.52
- Recettes : subvention du budget principal 4 799.52
- Résultat : 0

Section d'investissement : pas d'opération

Le compte de gestion a été approuvé par 15 voix

Le compte administratif a été approuvé par 14 voix (le Maire ne prends pas part au vote)

Le budget du lotissement les Gariguettes est dissous

Compte administratif 2021 du Budget annexe Lotissement La Devèze

Section de fonctionnement :

- Report déficit de fonctionnement 2020	13 285.18
- Recettes de fonctionnement (écarts TVA)	0.10
o Résultat de fonctionnement	- 13285.08

Section d'investissement :

- Report déficit d'investissement 2020	185 397.69
--	------------

Le compte de gestion a été approuvé par 15 voix

Le compte administratif a été approuvé par 14 voix (le Maire ne prends pas part au vote)

Budget Annexe « Lotissement La Devèze » - Affectation de résultats 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2021 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement	13 285.08
- Déficit d'investissement	185 397.69

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2022.

Délibération approuvée par 15 voix

Compte administratif 2021 du Budget annexe Lotissement l'Entente

Libellé Dépenses de fonctionnement	Prévu BP 2021	Réalisé 2021
6015 – Terrains à aménager	25 000.00	
6045 – Achat études, prestations de service	15 000.00	13 510.00
605 – Achat matériel, équipements et travaux		2 445.40
658821 – Autres charges de gestion courante	2.00	0.78
66111 – Intérêts réglés à échéance	3 200.00	2 679.00
71355 – Variation stock terrains aménagés	753 403.38	
608 – Frais accessoires sur terrains en cours	3 200.00	2 679.00
TOTAUX	799 805.38	21 313.18

Libellé Recettes de fonctionnement	Prévu BP 2021	Réalisé 2021
7015 – Vente de terrains aménagés	400 000.00	
75814 – Redevance sur l'énergie hydraulique	2.00	
71355 – Variation stocks terrains aménagés	396 603.38	18 634.40
796 – Transfert charges financières	3 200.00	2 679.00
TOTAUX	799 805.38	21 313.40

Déficit de fonctionnement : 0.78

Libellé Dépenses d'investissement	Prévu BP 2021	Réalisé 2021
1641 – Emprunt en euros	250 000.00	40 000.00
168741 – Dettes -Communes membres du GFP	188 608.84	
3555 – Terrains aménagés	396 603.38	18 634.40
TOTAUX	835 212.22	58 634.40

Libellé Recettes d'investissement	Prévu BP 2021	Réalisé 2021
168741 – Dettes Communes membres du GFP	20 000.00	9 582.70
3555 – Terrains aménagés	753 403.38	
001 – Solde d'exécution positif reporté N-1	61 808.84	61 808.84
TOTAUX	835 212.22	71 391.54

Excédent d'investissement : 12 757.14

Le Compte de gestion a été approuvé par 15 voix

Le Compte administratif a été approuvé par 14 Voix (le Maire ne prends pas part au vote)

Budget Annexe « Lotissement l'Entente » - Affectation de résultats 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2021 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement	0.78
- Excédent d'investissement	12 757.14

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2022.

Délibération approuvée par 15 Voix

Entretien éclairage public « Tour de Ville » - Prise en charge comptable

Exposé : Ces travaux ont fait l'objet d'une délibération en 2021 et ont été réalisés, il s'agissait de remplacer les luminaires du tour de ville de Salles-Curan par des appareils moins énergivores (Leds). Il était prévu dans la délibération que la commune payerait seulement le montant restant à sa charge après déduction de la participation du SIEDA.

Les règles de remboursement du FCTVA ont été modifiées. La commune doit payer l'intégralité de la somme correspondant aux travaux. Le SIEDA lui verse la subvention correspondante et la commune demande le remboursement du FCTVA.

Le coût global des travaux réalisés est de 51 405.04 € HT

Le montant de la subvention du SIEDA est de 22 050.00 €

Le reste à charge pour la commune est de 20 787.53 €

Délibération : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 42 837.53 € H.T.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA soit 22 050.00 € plafonnée le cas échéant à 350 € par luminaire, le reste à charge de la commune est de 20 787.53 € HT.

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 8 567.51 € de TVA + 20 787.53 € HT de fonds propre soit 29 355.04 TTC à charge de la commune. La TVA sera récupérée par la commune auprès du FCTVA.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14 suivantes :

- D'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 51 405.04 €

- D'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 22 050.00 €
- D'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement soit 51 405.04 €
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 22 050.00 €
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. La mise en recouvrement de la participation de la commune sera établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

Délibération approuvée par 15 Voix

Dégrèvements assainissement exercice 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les redevances d'assainissement ont été facturées au mois de mars. Certains administrés nous ont signalés des erreurs matérielles, des changements de propriétaires, des non raccordement au réseau, qui impliquent des dégrèvements. Sachant que les demandes de dégrèvements ne sont probablement pas toutes parvenues en mairie et que certains redevables ne réagiront qu'à réception du rappel, il propose de prendre une délibération de principe permettant d'émettre les titres de réduction nécessaires en fonction de la recevabilité des demandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour émettre les titres de réduction qu'il jugera nécessaire sur la facturation des redevances d'assainissement 2022, dans la mesure où elles concerneront : des erreurs matérielles, des changements de propriétaires, des ventes de biens, des non raccordements au réseau d'assainissement, des doubles facturations.

Délibération approuvée par 15 voix

Questions diverses :

- **Elections présidentielles** : elles auront lieu les 10 et 24 avril
Le bureau de vote sera ouvert de 8 H à 19 H
Des créneaux de 2h15 ont été établis et répartis en fonction des choix de chacun
Corinne LABIT absente ce jour sera contactée pour connaître ses disponibilités
(tableau de garde ci-joint)
- **Jardin associatif** : Journée du printemps organisée le 26 mars (documentation donnée aux élus) une réunion sera programmée avec M. POUVREAU et les élus qui le souhaitent (Francis LACAZE, Alexis CANITROT, Valérie BRU, Colette ROLLAND-MOLINIER)
- **Employés communaux service technique** : Au 1^{er} avril deux employés débiteront. Fabrice COUSIN à temps complet (emploi créé en 2020) et Eric GERAUD à mi-temps dans le cadre d'un contrat d'accroissement d'activité. Tous deux sont sapeurs-pompiers volontaires.

Monique VAYSSE demande si cet emploi à mi-temps est justifié. Monsieur le Maire répond qu'il permettra de réduire la sous-traitance notamment pour le fauchage et le débroussaillage.

- **Travaux salle des fêtes** : ils sont en cours de finition. Serge FABRE s'interroge sur la pertinence d'un chauffage à gaz compte tenu de l'augmentation des prix du gaz. Monsieur le Maire lui confirme qu'il y a lieu de s'interroger. Pour le moment la chaudière continue à fonctionner au Fioul. Le changement de chaudière ne peut pas se faire avant le début de l'été pour ne pas perturber le fonctionnement du chauffage de la maison de santé, du centre de secours et de la salle des fêtes. Toutefois, il précise que les dossiers de subventions ont été déposés avec un chauffage gaz et qu'il convient donc de prendre l'attache des financeurs pour envisager un éventuel changement du mode de chauffage décrit dans les dossiers de subventions. Il s'est déjà rapproché de la Préfecture pour évoquer ce sujet. Il précise que le chauffage au bois n'est pas envisageable, il n'est pas possible d'installer un silo à proximité de la salle des fêtes. Des conventions d'occupation seront proposées aux différents utilisateurs afin de les responsabiliser.
- **Radars pédagogique les Canabières** : Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une erreur d'implantation de l'entreprise qui l'a posé. Il sera re-positionné.
- **Résidence Beau Soleil** : une dette conséquente est inscrite à l'URSSAF, des négociations sont en cours. Les services juridiques du Département négocient avec la Société HLM pour des mises aux normes du bâtiment.
- **M.J.C.** : Valérie BRU indique que la MJC souhaite réintégrer au plus tôt la salle des fêtes de Salles-Curan pour ses activités et qu'elle souhaiterait disposer des locaux de l'ancienne bibliothèque pour leur bureau. Monsieur le Maire précise que les différentes activités pourront reprendre dès que la commission de sécurité sera passée. La salle des fêtes sera effectivement utilisée pour le quine de la chasse le 26 mars, mais toutes les finitions n'ont pas encore été réalisées, notamment la salle de réunion. Il faut donc attendre un peu. Les responsables de la MJC et le Collège seront prévenus dès que l'utilisation sera possible.
- **Bâtiment communal lotissement artisanal la Caille** : Collette ROLLAND-MOLINIER demande s'il ne serait pas possible de l'aménager. Monsieur le Maire lui indique qu'il est loué à plusieurs entreprises (EDPR, Aveyronnaise des Eaux) et prochainement une nouvelle entreprise (quad, buggy,...) qui devrait confirmer dans les semaines à venir. Elle demande l'identité de cette entreprise. Pour l'heure elle n'est pas communiqué compte tenu qu'il s'agit d'un projet et non d'une certitude.

- **Bibliothèque** : elle est dans les locaux de la Poste. Une réunion avec les responsables de la bibliothèque a fait remonter la nécessité de disposer de locaux accessibles PMR. La salle de réunion sous la trésorerie correspond à la demande. Toutefois des travaux doivent être envisagés, notamment le remplacement des menuiseries et des travaux de maçonnerie pour supprimer certaines baies. Ces travaux nécessitent du temps, un délai d'un an est envisagé pour que la bibliothèque puisse accéder à ces nouveaux locaux.

Parallèlement la salle occupée à la poste sera mise en accessibilité directe depuis la Rue de la Confrérie pour être mise à disposition pour des réunions.

- **Ancienne menuiserie** : Valérie BRU demande si les locaux étaient utilisés par M. REYNAUD. Il lui est répondu que non, qu'il souhaitait les acquérir au moment où la Mairie a fait valoir son droit de préemption.

- **Voirie** : Il est signalé un trou au niveau du Pont de Martouret, un panneau de direction à remplacer au Plô de Ronsignac, des trous à Plaisance et au Cambon.

Valérie BRU demande où en est le dossier du Pont de Calmejane. Une procédure judiciaire est en cours, compte tenu que les travaux de réfection réalisés en 2017 sous maîtrise d'œuvre de la Communauté de Communes n'avaient pas été précédés d'études. La Commune, propriétaire de l'ouvrage bénéficie d'une assurance lui permettant d'être défendue dans ce dossier qui pour l'heure est toujours en cours auprès des différents intervenants.

Ont signés :

COMBETTES Maurice		ROUX André	
BANNES Geneviève		DOUZIECH Francette	
LACAZE Francis		CARCENAC Thierry	
VAYSSE Monique		DAURES Mariya	
CANITROT Alexis		LABIT Corinne	
BRU Valérie		FABRE Serge	
GAUBERT Vincent		ROLLAND-MOLINIER Colette	
ALRIC Claire			